

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL  
des DÉLIBÉRATIONS  
RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**Séance du 13 février 2023**

**CD20230213\_57  
id. 672**

*Le 13 février 2023 à 09h30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président.*

*Nombre de conseillers départementaux : 30  
Quorum : 16*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BÉSIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNÉ, Mme COLOMBIÉ, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEAUX, M. GONZALEZ, Mme LE CORRE, Mme MAURIÈGE, Mme MORVAN, Mme NÈGRE, M. PÉCOU, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIÈRES, M. WEILL.*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme DUCASSÉ (pouvoir à M. BEQ), Mme HEULLAND (pouvoir à M. PÉCOU), Mme IUS (pouvoir à Mme NÈGRE).*

*Sont absents :*

*Monsieur LOPEZ.*

*Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.*

**DELIBERATION**

**DEVENIR DE L'ABATTOIR DE MONTAUBAN**

---

L'abattoir de Montauban constitue un outil indispensable pour l'élevage local, représentant 700 éleveurs en Tarn-et-Garonne, ainsi que pour les acteurs de la filière viande que sont les grossistes et les bouchers.

Complémentaire à la salle de découpe qui sera mise en service début 2023, il est le seul abattoir de proximité et multi-espèces du département. En effet, l'abattoir de Caussade est un abattoir industriel spécialisé, appartenant au groupe Bigard. L'abattoir de Castelsarrasin a, quant à lui, fermé en juin 2022 pour non conformité sanitaire, sa réouverture semble aujourd'hui improbable.

Au delà de l'impact sur les emplois directs, la fermeture de l'abattoir constituerait un frein important pour l'activité de l'élevage et mettrait en difficulté des entreprises ainsi que la salle de découpe portée par l'association des éleveurs tarn-et-garonnais.

De plus, le positionnement géographique de cet abattoir, la situation de saturation des abattoirs de proximité alentours (Villefranche-de-Rouergue, Villeneuve sur lot par exemple), mais aussi l'assujettissement qu'imposent les gros abattoirs privés pour les éleveurs indépendants, constituent autant d'arguments permettant d'asseoir la légitimité d'un abattoir de proximité à Montauban.

Enfin, celui-ci constitue un outil au service du « manger local » et du plan alimentaire territorial et va dans le sens du bien être animal en évitant des trajets trop longs pour les animaux avant abattage.

L'abattoir est géré, depuis le 22 janvier 2020, par la SARL « abattoir du Bas-Quercy » dont les associés sont :

- la société Viandes Occitanes,
- la société Ferme de Cambes,
- la société l'abattoir de découpe des Tuileries,
- la société coopérative agricole des producteurs de porcs de Tarn et Garonne (COOPORC).

Cette SARL est titulaire d'un bail commercial signé avec la Commune de Montauban.

Suite à de graves difficultés économiques, la SARL a été placée sous mandat Ad Hoc, par ordonnance du tribunal de commerce de Montauban le 12 avril 2022. Le risque majeur est le dépôt de bilan et la liquidation.

Face à cette situation, la SARL est venue chercher un appui auprès du Département, sur la base d'un pré-diagnostic, établi par CERFRANCE Garonne et Tarn.

Une réunion en présence des professionnels, chambres consulaires, collectivités, services de l'État et fédération de chasse a été organisée à l'Hôtel du Département, le 28 avril 2022. La situation de l'abattoir a été présentée. Une évolution tout à fait réaliste du fonctionnement de l'établissement permettrait une pérennisation de son activité. Il s'agirait notamment d'augmenter l'abattage actuel de 3 000 tonnes par an avec 1 000 tonnes par an supplémentaires. Pour ce faire, des investissements devront être réalisés rapidement, et la gouvernance de l'abattoir devra être élargie.

La majorité des partenaires s'est montrée intéressée pour soutenir l'abattoir, y compris financièrement.

Suite à cette réunion, les orientations suivantes ont pu être prises :

- faire évoluer la gouvernance de l'abattoir,
- réaliser un audit portant sur 3 axes :
  - . une partie technique : analyse d'activité, et analyse de son fonctionnement,
  - . une partie économique et financière : reprise des éléments disponibles, proposition de plan de redressement,
  - . des recommandations juridiques, notamment sur l'évolution possible de la gouvernance,
- embaucher un directeur (la SARL assurant depuis 2 ans et demi une gestion directe),
- entrer en discussion avec la Ville de Montauban, propriétaire du site.

La chambre d'agriculture s'est associée au bureau d'études FRUCTIS, dont la compétence est reconnue sur ce type de problématique pour réaliser l'audit. Celui-ci arrive à son terme et un plan d'affaire est en cours de finalisation.

Afin de les informer de l'avancement du dossier, Madame la Maire de Montauban ainsi que Madame la Préfète ont été rencontrées à plusieurs reprises.

Une deuxième réunion a eu lieu le 3 février 2023 pour présenter les principales conclusions de l'audit.

Il est envisagé de faire évoluer la SARL en société coopérative d'intérêt collectif (SCIC). De forme privée et d'intérêt public, la SCIC associe des personnes physiques ou morales autour d'un projet commun alliant efficacité économique, développement local et utilité sociale. Ce type de structure juridique paraît tout à fait adapté au projet.

Il a été proposé aux professionnels, aux chambres consulaires, à la fédération de chasse et aux communautés de communes de l'intégrer lors d'un tour de table en fin de réunion. L'implication des collectivités permettra la maîtrise de l'activité, la qualité de service, une garantie d'accès pour tous les usagers ainsi qu'une meilleure image de l'activité. Étant donné la situation délicate de la SARL, il est nécessaire que ce travail puisse aboutir dans les mois qui viennent.

Parallèlement, afin de porter des projets d'investissement urgents à réaliser (notamment sur la chaîne « porc » et le bien être animal), il est envisagé d'avoir recours à une société d'économie mixte (SEM) d'aménagement type ARAC *Occitanie* (Agence Régionale Aménagement Construction) qui dépend de la Région. Le montant estimatif des travaux serait de l'ordre de 800 000 € (le bureau d'études FRUCTIS doit affiner cette évaluation).

Le Département ne semble pas avoir, a priori, de compétence pour intégrer la SCIC. En revanche, la possibilité d'une aide financière ponctuelle au titre de la solidarité territoriale doit être envisagée afin de faciliter le processus de reprise de l'abattoir. Un rapport complémentaire à celui-ci sera présenté à l'Assemblée départementale lors de la réunion consacrée au vote du budget supplémentaire, en juin 2023, dès lors que le projet sera mieux défini.

Il est proposé, dès à présent, d'apporter un financement sur l'audit dont le montant s'établit à 34 500 € HT, à hauteur de 20 %, soit 6 900 €. La Région Occitanie apportant les 80 % restants.

Le bureau d'études sera vraisemblablement amené à poursuivre son accompagnement. Monsieur le Président proposera, si nécessaire, une prise en charge de cette deuxième phase, en complément des aides attribuées par la Région.

\*  
\* \*

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la 7ème commission : Agriculture, agroalimentaire, irrigation, circuits courts,

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances,

Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

- Prend acte des informations détaillées supra relatives au devenir de l'abattoir de Montauban ;
- Approuve, selon les modalités susvisées, le financement pour un montant de 6 900 € à verser à la chambre d'agriculture de Tarn et Garonne pour la réalisation de l'audit sur l'abattoir ;
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget départemental de l'exercice en cours sur la ligne budgétaire 3551, article 617, sous-fonction 74, Programme 030, Opération O003, Enveloppe 09, au titre du financement de la réalisation d'un audit.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL